



# Demande de certificat, d'attestation ou de justificatif de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de <sup>(1)</sup> :

- Transporteur public routier de marchandises et de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises**

*arrêté du 17 novembre 1999 modifié (J.O. du 30 novembre 1999)  
arrêté du 14 décembre 2006 (J.O. du 23 décembre 2006)*

- Transporteur public routier de personnes**

*arrêté du (J.O. du )*

- Commissionnaire de transport**

*arrêté du 20 décembre 1993 modifié (J.O. du 31 décembre 1993)*

## I - Identification du demandeur

M  Mme  Mlle  <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_  
(nom)

Prénoms : \_\_\_\_\_

Nom marital : \_\_\_\_\_

Né(e) le :         à : \_\_\_\_\_

N° du département en France    le nom de l'État pour les autres cas : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Postal :       Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone :           Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), souhaite obtenir <sup>(1)</sup> :

- Un certificat ou une attestation de capacité professionnelle  
 Une attestation de capacité professionnelle  
(activité exercée exclusivement en outre-mer)

- Un justificatif de capacité professionnelle  
(uniquement pour le transport de marchandises  
avec des véhicules motorisés ≤ 3,5 T y compris  
les moins de 4 roues)

(1) Cocher la case correspondante.

## II - Personne souhaitant obtenir un certificat ou une attestation de capacité professionnelle

Le certificat ou l'attestation de capacité professionnelle est délivré aux personnes ayant satisfait à un examen écrit, ou justifiant d'une certaine expérience professionnelle, ou titulaires de certains diplômes.

En fonction de votre situation personnelle, suivez les instructions ci-après.

### Examen écrit <sup>(1)</sup>

Demandez à la direction régionale de l'équipement (centre d'examen) <sup>(2)</sup> un dossier d'inscription à l'examen pour la session prévue le       (indiquer la date).

À cette fin transmettre au service transport de la DRE :

- la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ;
- un justificatif de domicile ;
- pour les personnes de nationalité française, le document justifiant votre situation au regard des obligations du service national.

Retourner le dossier dûment complété au plus tard **deux mois avant la date de l'examen** auquel vous désirez prendre part.

### Expérience professionnelle <sup>(1)</sup>

Pour votre demande de certificat ou d'attestation de capacité vous devez transmettre au service transport les pièces suivantes :

- une fiche décrivant de façon détaillée la nature et la durée d'exercice de vos fonctions professionnelles justifiant votre demande ;
- la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ;
- un justificatif de domicile ;
- pour les salariés, les photocopies du contrat de travail et des bulletins de salaire permettant de déterminer la nature des fonctions et la durée pendant laquelle elles ont été exercées et un certificat d'affiliation émanant de la caisse de retraite de cadres précisant la date d'affiliation ;
- pour les non salariés, un certificat d'affiliation émanant de la caisse de retraite de travailleur non salarié, précisant la date d'affiliation ;
- le cas échéant, les photocopies de l'attestation des pouvoirs bancaires délivrée par la banque et des délégations de signature accordées pour toute la durée des fonctions exercées ;
- pour les personnes de nationalité française, le document justifiant votre situation au regard des obligations du service national.
- pour les personnes justifiant d'une expérience professionnelle dans une entreprise de transport de marchandises en compte propre ou dans une entreprise dans des fonctions relevant du domaine de la commission de transport, joindre également un extrait Kbis de l'entreprise, les photocopies des cartes grises des véhicules et une description détaillée de l'activité de transport et/ou de commission exercée par l'entreprise.

Retourner le dossier dûment complété à la direction régionale de l'équipement territorialement compétente.

Si le dossier est recevable, il sera ensuite soumis à l'avis d'une commission consultative régionale, qui vous invitera à vous présenter devant elle en vue d'un entretien destiné à vérifier que vos connaissances sont suffisantes pour vous permettre d'assurer la direction d'une entreprise de transport routier de marchandises ou de location de véhicules industriels avec conducteur ou de transport de personnes ou de commissionnaire de transport. Vous devrez le cas échéant suivre avec succès le ou les stages prescrits par la commission consultative régionale spécifiques à la ou les professions devant être exercées.

### Équivalence de diplôme <sup>(1)</sup>

Pour votre demande de certificat ou d'attestation de capacité vous devez transmettre au service transport les pièces suivantes :

- la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ;
- un justificatif de domicile ;
- pour les personnes de nationalité française, le document justifiant votre situation au regard des obligations du service national.
- la photocopie du diplôme. Selon le diplôme détenu, l'équivalence sera directe ou sous conditions (voir notice jointe).

(2) voir adresse des centres d'examen en page 4.

En plus de ce diplôme, vous justifiez d'une expérience professionnelle d'au moins une année dans des fonctions de direction dans une entreprise selon le cas inscrite au registre des transports de marchandises et des loueurs, ou de personnes ou des commissionnaires de transport, (ou pour cette dernière hypothèse au sein d'une autre entreprise dans des fonctions relevant du domaine de la commission de transport), sous réserve que ces fonctions n'aient pas pris fin depuis plus de trois ans à la date de la demande. Dans ce cas vous devez transmettre :

- a) pour les salariés, les photocopies du contrat de travail et des bulletins de salaire permettant de déterminer la nature des fonctions et la durée pendant laquelle elles ont été exercées, un certificat d'affiliation émanant de la caisse de retraite de cadres, précisant la date d'affiliation ;
- b) pour les non salariés, un certificat d'affiliation émanant de la caisse de retraite de travailleur non salarié, précisant la date d'affiliation ;
- c) les photocopies de l'attestation des pouvoirs bancaires délivrée par la banque et des délégations de signature accordées pendant toute la durée des fonctions exercées ;
- d) une fiche décrivant de façon détaillée la nature et la durée des fonctions professionnelles justifiant la demande.

Retourner le dossier dûment complété à la direction régionale de l'équipement territorialement compétente. Si le dossier est recevable, vous devrez, le cas échéant, suivre avec succès le ou les stages spécifiques à la ou les profession(s) devant être exercée(s).

### III - Personne souhaitant obtenir un justificatif de capacité professionnelle (uniquement transport de marchandises)

Le justificatif de capacité professionnelle est délivré aux personnes ayant suivi avec succès auprès d'un organisme de formation professionnelle un stage d'une durée de dix jours, ou aux personnes titulaires du baccalauréat professionnel transport spécialité Exploitation des transports.

En fonction de votre situation personnelle, suivez les instructions ci-après.

#### par la voie du stage <sup>(1)</sup>

Pour votre demande de justificatif de capacité vous devez transmettre au service transport les pièces suivantes :

- la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ;
- un justificatif de domicile ;
- pour les personnes de nationalité française, le document justifiant votre situation au regard des obligations du service national ;
- un certificat de l'organisme de formation attestant le suivi avec succès du stage.

Retourner le dossier dûment complété à la direction régionale de l'équipement territorialement compétente.

#### par la voie du baccalauréat <sup>(1)</sup>

Pour votre demande de justificatif de capacité vous devez transmettre au service transport les pièces suivantes :

- la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) ;
- un justificatif de domicile ;
- pour les personnes de nationalité française, le document justifiant votre situation au regard des obligations du service national ;
- la photocopie du baccalauréat professionnel transport spécialité Exploitation des transports.

Retourner le dossier dûment complété à la direction régionale de l'équipement territorialement compétente.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_ le,

signature (du demandeur)

Signature du représentant légal pour les mineurs

Qualité du représentant légal : \_\_\_\_\_

Coordonnées du représentant légal : \_\_\_\_\_

**Avvertissement :** l'article 441-6 du Code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que se soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation.

DÉSIGNATION DES CIRCONSCRIPTIONS	NUMÉRO	DÉPARTEMENTS COMPRIS dans la circonscription	CENTRES d'examen
Nord - Pas-de-Calais, Picardie	1	Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme	DRE NORD PAS DE CALAIS 44, rue de Tournai BP 259 59019 LILLE CEDEX Tél : 03.20.13.65.09 Fax : 03.20.13.65.19
Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse-Normandie	2	Paris, Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime, Seine et Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise	DRE ILE DE FRANCE 21-23 rue Miollis 75732 PARIS CEDEX 15 Tél : 01.40.61.80.80 Fax : 01.40.61.81.80
Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Centre, *Guadeloupe, *Martinique, *Guyane	3	Charente, Charente-Maritime, Cher, Côtes-d'Armor, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre et Loire, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Guadeloupe, Martinique, Guyane	DRE PAYS DE LOIRE Service transports routiers (TR) B.P. 32205 44022 NANTES CEDEX 01 Tél : 02.51.84.82.82 Fax : 02.51.84.82.83
Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté	4	Ardennes, Aube, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Saône-et-Loire, territoire de Belfort, Vosges, Yonne	DRE LORRAINE 10bis rue des Alliés 57036 METZ CEDEX 1 Tél : 03.87.34.82.08 Fax : 03.87.34.82.52
Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées	5	Ariège, Aveyron, Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne	DRE MIDI PYRENEES Cité administrative - Bât. B Porte 438 Boulevard Armand Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX 9 Tél : 05.61.58.54.16 Fax : 05.61.58.55.48
Auvergne, Rhône-Alpes	6	Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Haute-Savoie	DRE RHONE ALPES CAE Bâtiment B 165 rue Garibaldi BP 3203 69401 LYON CEDEX 3 Tél : 04.78.62.11.66 Fax : 04.78.62.11.76
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, *Réunion	7	Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse, Réunion	DRE PACA 37 Boulevard Périer 13295 MARSEILLE CEDEX 08 Tél : 04.91.00.52.18 Fax : 04.91.00.52.54

(\*) Pour les résidents des départements d'Outre Mer, le lieu d'examen est celui du département de résidence

DDE GUADELOUPE Route de Saint-Phy BP 54 97102 BASSE TERRE CEDEX Tél : 05.90.99.43.95 Fax : 05.90.99.46.47	DDE GUYANE Rue du Vieux port BP 6003 97306 CAYENNE Tél : 05.94.25.58.02 Fax : 05.94.37.83.09
DDE MARTINIQUE Bâtiment A porte B Pointe de Jaham 97233 SCHOELCHER Tél : 05.96.59.57.00 Fax : 05.96.59.58.00	DDE REUNION 2 rue Juliette Dodu 97706 SAINT DENIS messag cedex 9 Tél : 02.62.40.28.90 Fax : 02.62.40.27.27